À la une

# Dématérialisation des courriers de l'Enim : un nouveau cap à partir de mars 2025

# Domaine(s):

• Santé, Retraite, Action sociale, Employeur, L'Enim

Dans une démarche de modernisation, l'Enim met le cap vers la dématérialisation des courriers adressés à ses ressortissants et employeurs à compter du mois de mars 2025.

# Qui est concerné par cette dématérialisation ?

Les ressortissants (actifs, pensionnés) et les employeurs disposant d'un <u>Espace personnel Enim</u> [1] ou d'une adresse mel connue par l'Enim sont concernés par la dématérialisation des courriers.

Vos courriers et documents sont accessibles en toute sécurité dans votre <u>Espace personnel</u> Enim [1].

Point sur l'attestation fiscale adressée aux pensionnés de l'Enim

L'attestation fiscale, auparavant envoyée annuellement en version papier à l'ensemble des pensionnés de l'Enim, est également concernée par cette évolution.

Ainsi, les pensionnés disposant d'un <u>Espace personnel Enim</u> [1] ou d'une adresse mel connue par l'Enim ont reçu leur attestation fiscale directement dans leur <u>Espace personnel Enim</u> [1] et en seront notifiés par courriel et/ou SMS.

À compter de mars 2026, l'attestation fiscale sera dématérialisée pour tous les pensionnés : elle sera uniquement disponible dans votre <u>Espace personnel Enim</u> [1] et ne vous parviendra plus par courrier postal.

Si vous ne possédez pas encore d'<u>Espace personnel Enim</u> [1], nous vous invitons à le créer dès à présent pour faciliter vos échanges avec l'Enim.

#### Quels sont les courriers dématérialisés ?

Les courriers actuellement concernés par la dématérialisation sont les suivants.

#### Pour les marins actifs :

- Décisions de <u>surclassement</u>
   [2]
- Déclarations fiscales relatives aux indemnités journalières
- Notifications d'avis de trop-perçu

#### Pour les pensionnés :

- Titres et bulletins de pension
- Rappels d'arrérages
- Déclarations fiscales
- Notifications d'avis de trop-perçu

#### Pour les employeurs et marins non-salariés :

- Décisions de surclassement des marins
- Notifications d'avis de trop-perçu
- Titres de perception

### Pourquoi cette évolution?

- Un accès plus pratique et plus rapide : consultez vos courriers et vos documents à tout moment, où que vous soyez, sans attendre la réception postale.
- Une meilleure traçabilité et plus de sécurité : stockez et archivez vos courriers, sans risque de perte, sur un espace sécurisé.
- Une démarche écoresponsable et économique : réduisons ensemble notre empreinte carbone et le coût d'un envoi papier.

# Comment cela se passera-t-il concrètement?

Lors de la mise à disposition d'un nouveau courrier ou document dans votre <u>Espace</u> <u>personnel Enim</u> [1], vous recevrez automatiquement une notification par courriel et/ou SMS.





- 1. Rendez-vous sur secureportail.enim.eu [3],
- 2. Connectez-vous à votre Espace personnel Enim [1],
- 3. Cliquez sur la cloche de notification située à droite de votre écran,
- 4. Cliquez sur le nouveau courrier ou document que vous souhaitez consulter.

#### Bon à savoir

Vous avez également la possibilité d'accéder à l'ensemble de vos courriers et documents en vous rendant dans l'onglet « J'obtiens un document de l'Enim » de votre Espace personnel Enim [1].

# L'Espace personnel Enim : votre meilleur allié pour réaliser toutes vos démarches avec l'Enim

Si vous ne disposez pas encore d'<u>Espace personnel Enim</u> [1], nous vous invitons à **ouvrir le vôtre** dès à présent pour continuer à recevoir vos courriers et documents de la part de l'Enim. À noter

Pour assurer la bonne réception de vos notifications, nous vous invitons à vérifier vos coordonnées dans la rubrique « Paramètres de mon compte » de votre Espace personnel Enim [1].

En savoir plus sur l'Espace personnel Enim [4]

# Comment ouvrir votre Espace personnel Enim?



[1]Si vous n'avez pas encore ouvert votre Espace personnel Enim [1], vous pouvez le faire en quelques étapes :

- 1. Rendez-vous sur secureportail.enim.eu [3],
- 2. Dans la section « Première connexion », sélectionnez votre statut : « Assuré/Pensionné » ou « Cotisant/Employeur »,
- 3. Remplissez les informations requises (numéro de sécurité sociale ou SIRET selon votre situation, e-mail, mot de passe, numéro de téléphone et question de validation au choix),
- 4. Cliquez sur « S'inscrire ».



# Dématérialisation des courriers de l'Enim : un nouveau cap à partir de mars ? Publié sur Enim (https://www.enim.eu)

Un courriel de confirmation vous sera envoyé quelques instants après votre inscription.

#### Bon à savoir

Des bulles d'information sont disponibles pour vous aider à remplir les champs requis. Cliquez dessus pour obtenir des précisions.

#### Des guides utilisateurs complets sont également disponibles :

- <u>Guide utilisateur Assuré/Pensionné</u> [5]
- Guide utilisateur Cotisant/Employeur [6]

# Besoin d'aide supplémentaire ?

**Un accompagnement personnalisé est disponible** pour vous guider dans l'ouverture et l'utilisation de votre <u>Espace personnel Enim</u> [1]. Pour cela, nos conseillers restent à votre disposition .

Consultez tous les contacts à votre écoute [7]

Date de publication : 25/02/25

Mis à jour le 16/10/25

**URL source:** https://www.enim.eu/actualites/dematerialisation-courriers-de-lenim-nouveau-cap-partir-de-mars-2025